



Pacs et changement de statut

Par **medali**, le **09/11/2011 à 14:22**

Bonjour,

je suis rentré en France en septembre 2010 en tant qu'étudiant et je le suis toujours et avec mon copain français on va bientôt s'installer ensemble et après on va se pacser donc la question est la suivante: est-ce possible de demander le changement de statut à la fin de l'année ? et quels conseils pourriez-vous me donner? merci

Par **mimi493**, le **09/11/2011 à 14:58**

Le PACS ne donne aucun droit au séjour

C'est un élément d'appréciation s'il y a au moins un an de vie commune mais la jurisprudence ne l'admet qu'après 3 ans de vie commune